



# Deux élections dans des entreprises de services à la personne

2 novembre 2019



Vous allez décider prochainement de vos représentant-es du personnel au sein de la société : un seul Comité Social et Economique (CSE), qui se substituera aux institutions représentatives du personnel existantes que sont le Comité d'Entreprise, le CHSCT et les délégué-es du personnel, sera mis en place. C'est l'occasion pour celles et ceux qui veulent s'engager dans la fonction de représentant-e du personnel de participer à la vie de l'entreprise et à la défense de nos droits pour les quatre ans à venir (notre syndicat s'engage à former et à suivre ses élu-es).

Le syndicat, notre outil pour connaître et défendre nos droits !

Nous, salarié-es des services à la personne, nous nettoions, repassons, rangeons, etc. Nous pouvons aussi jardiner ou bien bricoler. Pour l'essentiel, nous cuisinons, lingeons, endormons, promenons etc. Tout ce que Monsieur et Madame Tout le Monde ne veut plus, ne sait pas ou ne peut plus faire, nous l'accomplissons.

Tous ces gestes du quotidien, nous les assumons dans des conditions souvent difficiles, parfois en jonglant entre plusieurs contrats, en étant confrontés au meilleur comme au pire de la nature humaine, voire à l'intimité des personnes pour lesquelles nous travaillons.

Nous avons donc besoin que nos professions soient considérées comme un métier à part entière et nos droits respectés. C'est pour cela que le syndicat existe, parce qu'il est plus facile d'y parvenir ensemble, collectivement, plutôt qu'en tête à tête avec notre employeur. Le syndicat nous fait connaître nos droits, il peut aussi nous aider à les faire respecter.

Et aussi contribuer à les améliorer !

Nous ne voulons plus de l'application au rabais du Code du travail au motif que nous travaillons à domicile. Que ce soit en termes de limitation du temps de travail, de conditions de travail, de bonne santé au travail, de rémunération satisfaisante... le Code du travail doit être le même pour tout le monde !

Ainsi, nous voulons avoir le droit d'être épaulés dans les moments les plus difficiles et de pouvoir régulièrement nous rassembler pour décider collectivement de notre travail. Nous revendiquons par ailleurs qu'entre deux emplois, les salarié-es voient leur salaire maintenu, qu'ils bénéficient d'une obligation de reclassement sans limite de temps dans un emploi équivalent et sans perte de rémunération, autant de droits dont le financement doit être assuré par un fond patronal.

- Nous nous occupons des enfants des autres, parfois plus que des nôtres,
- Nous nous occupons des parents des autres, parfois plus que de nos propres parents,
- Nous nous occupons des logements des autres, parfois plus que de nos propres logements,
- Nous sommes des milliers à travers tout le pays à fournir un travail ô combien essentiel,
- Ensemble, nous sommes une force, rejoignons le syndicat pour se faire entendre et respecter.

SUD, c'est quoi ?

Créé en 1989 aux PTT, SUD (Solidaires, Unitaires et Démocratiques) est devenu incontournable dans le paysage syndical. Suite aux grèves de 1995, SUD se développe dans le secteur public : Education, RATP, Santé, SNCF etc. SUD est également présent dans de nombreuses entreprises privées (la Caisse d'Epargne, Michelin, Renault etc.) dont celles du commerce (Amazon, Carrefour, Fnac, Galeries Lafayette, Nike, etc.) et chez les étudiant-es.

□ Les différents syndicats SUD sont regroupés nationalement dans l'Union syndicale Solidaires qui compte plusieurs centaines de milliers adhérent-es et qui est implantée dans tous les départements ([www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)). Elle promeut un syndicalisme qui défend les acquis sociaux, revendique un meilleur partage des richesses, le développement des services publics, l'égalité hommes-femmes et ne rechigne pas à avoir recours si nécessaire à la mobilisation, le tout en créant les conditions de la plus large unité syndicale possible.

- Emplacement : [Edito >](#) [En savoir plus >](#)
- Adresse de cet article :  
<https://ancien.solidaires.org/Deux-elections-dans-des-entreprises-de-services-a-la-personne>